

Procès-verbal de la séance du vendredi 31 Mai 2024

L' an 2024 et le 31 Mai à 18 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de TRONSANGES, sous la présidence de RONDAT Philippe, Maire

Présents : M. RONDAT Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Laure, GOUT Josiane, MARNIER Mounia, TIRREAU Denise, MM : LACORNE Frédéric, MAGNET Alexandre, PERRET Pascal, POMMIER Philippe,

Pouvoirs : M CAZIOT David à M POMMIER Philippe et Mme MENARD Sandrine à Mme MARNIER Mounia

Arrivée de Mme MARNIER à 18h30

A été nommé(e) secrétaire : M PERRET Pascal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 22/05/2024

Date d'affichage : 22/05/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de COSNE COURS SUR LOIRE
le : 04/06/2024

et publication ou notification
du : 04/06/2024

Objet(s) des délibérations

2024_016 Bail de location route bleue

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal

Après lecture de ce dernier, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 08 avril 2024. Monsieur le Maire informe que celui-ci a été mis en ligne sur le site de la commune.

2024 016 Bail de location route bleue

Vu la délibération n°2020-25 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire conformément à l'article L.2122-22 du CGCT.

Considérant que la commune est propriétaire du bâtiment sis 18 Route Bleue à Tronsanges
Considérant que Monsieur AMESTONN Michael en sa qualité d'entrepreneur individuel pour la Société C'Rhum, souhaite louer le bâtiment ainsi que la licence IV, pour y exploiter son fonds de commerce, dans le cadre d'un bail commercial.

Décide

1. D'approuver le bail commercial entre la commune de Tronsanges et La Société C'Rhum, débutant le 15 juin 2024. Pour une activité de Concept' bar, soirée thématique
2. La mise en place d'un loyer modéré incluant la licence 4 sur une période d'un an afin de faciliter l'installation du professionnel. Ledit loyer n'incluant pas les charges telles que le chauffage, l'eau, l'électricité restant à charge du locataire.
3. D'autoriser la pose d'une enseigne lumineuse sur le bâtiment avec validation des Architectes des Bâtiments de France
4. De signer le bail commercial

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

- Le recensement sur la commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025
- Le marché nocturne aura lieu le 13 septembre
- Mise en place d'un nouveau circuit pour les primaires des écoles de Germigny-sur-Loire et Tronsanges à la rentrée de septembre 2024

Séance levée à: 18:55

En mairie, le 04/06/2024
Le Maire
Philippe RONDAT

